

Le maire et les manifestations éphémères

OBJECTIFS

Connaître les obligations en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées dans les communes (vide-grenier, marché de Noël, course cycliste,...).
Analyser les risques avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère.

PROGRAMME

- Définition des manifestations éphémères
- Réglementation applicable selon la catégorie de manifestations (spectacles, pyrotechniques, manifestations culturelles, manifestations sportives...)
- DPS (Dispositif prévisionnel de secours)
- Commission réglementaire des manifestations sportives
- Le rôle du maire dans la gestion de la sécurité
- Mesures de prévention

MODALITES

Durée : 1 journée (7 heures)

Mode : Présentiel

Effectif maximum : 15 participants

Prérequis : Aucun

Méthode : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants.

Public : Elus communaux et intercommunaux

Code Mon Compte élu : ELU0110

